

Requalification paysagère et végétalisation du cimetière communal de Mandres-sur-Vair (88)

Zoom sur : des « carrés pépinières » sur l'espace en attente de concessions



© Mélanie PENNEL

Projet

Aménagement qui entre dans le cadre de la réglementation interdisant l'usage des produits phytosanitaires, et dans la continuité avec les actions de la commune en matière de développement durable et biodiversité. Il consiste à embellir le lieu, offrir une nouvelle étape sur les circuits de promenade piétonne du village et valoriser les vues en végétalisant l'ensemble des surfaces et des murs pour permettre un entretien sans pesticides, d'apporter de la fraîcheur et de l'ombrage et de favoriser la biodiversité.

Année de livraison : 2022

Début des travaux : 2021

Type de marché : marché classique public

Coût des travaux HT : 85 000€ HT

Aides financières : 35 000€ (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)

Surface des aménagements : 2 100m²

Signe de reconnaissance : Lauréat Prix Envirobat Grand Est 2023, catégorie Aménagement

Acteurs

Maître d'ouvrage: Commune de Mandres-sur-Vair

Maîtres d'œuvre : SENS & PAYSAGE, ABIES PAYSAGE

Entreprise: TERIDEAL



© Julien BERBIN

Avec le soutien de :



Démarche multicritères



© Mélanie PENNEL

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le projet a été proposé lors d'une étude préalable d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement paysager du village, démarche nommée « Mandres-sur-Vair, mon village, mon paysage », élaboré avec les habitants de la commune en 2020. Une balade et un atelier participatif ont été organisés, avec pour résultat une 30^{aine} de participant-e-s, âgés de 5 à 88 ans. Le cimetière était une étape dans la balade, où un questionnaire a permis d'initier des échanges et de recenser les points de vue.

En phase des études de conception du projet, les habitant-e-s ont été informé-e-s par différents moyens : panneaux aux entrées du site, lettre d'information, article dans la presse et dans le bulletin communal. Le plan de masse était consultable en mairie pour répondre aux questions.



© Mélanie PENNEL

PROTECTION DES SOLS, ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ

Le projet est motivé par l'arrêt des produits phytosanitaires et la mise en place d'une gestion durable, au même titre que l'ensemble des espaces verts de la commune.

La végétalisation et l'arrêt de produits phytosanitaires

permettent de favoriser la biodiversité au sein du cimetière, en continuité des prairies et vergers voisins.

ADAPTABILITÉ ET ÉVOLUTIVITÉ

Prise en compte des évolutions climatiques :

- Choix d'espèces végétales avec des formes variées (arbres, arbustes, cépées, vivaces, bulbes, plantes grimpantes) et de très nombreuses essences, adaptées à un milieu contraint et à un contexte de dérèglement climatique (plantes fleuries, plantes aromatiques, plantes grasses, mélanges de semences, etc.).
- Augmentation des surfaces ombragées grâce à la plantation d'arbres tiges.
- Augmentation des surfaces végétalisées (allées, massifs et plantes grimpantes sur les murs) afin de limiter l'évapotranspiration des sols et la hausse des températures.

Le projet structure et pré-organise les futures allées et rangs de sépultures sur sa partie sud. Des « carrés pépinières » (voir p.4) sont créés sur les concessions en attente, sur un espace autrefois vacant, et participent pleinement à la nouvelle identité du cimetière.

PATRIMOINE, PAYSAGE ET IDENTITÉ

Valorisation des vues surplombant la vallée du Vair avec l'aménagement de placettes, lieux de pause et de contemplation.

Valorisation du patrimoine cinéraire de la commune (sépultures, sculptures, ferronneries), la commune ayant fait le choix de conserver et entretenir les concessions abandonnées pour conserver la mémoire et l'historique du village.



© Mélanie PENNEL

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'ensemble des espaces plantés ne nécessite strictement aucun arrosage et les massifs sont doublement paillés à la plantation (toile biodégradable et paillage minéral), afin de limiter l'évapotranspiration et la concurrence des plantes adventices.

La totalité des eaux pluviales est traitée en infiltration directe (en accord avec l'agence et la police de l'eau) et l'ensemble des revêtements des allées est perméable (gravier enherbé) - hors allée principale existante en enrobé, qui a été conservée.

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

L'ensemble des tuteurages (poteaux, ligatures et canisses) est biodégradable et compostable après broyage. En pin non traité, fibres de bambou et fibres de coco, ils seront tous recyclés après 5 années de fonction.

Le double paillage est quant à lui composé d'une toile en jute non tissée, permettant l'expansion spontanée des plantes vivaces du massif. Il est biodégradable au bout de 3 ans.

FILIÈRES LOCALES

Choix de pépinières et semenciers du Grand Est, garantissant une meilleure installation des végétaux dans leur nouveau site (conditions climatiques, continuité de la saisonnalité, sol, etc.).

Le mobilier métallique est de constructeur français.

VALORISATION DES RESSOURCES SUR SITE - RÉEMPLOI

Les gravillons, présents initialement dans les allées et les inter-tombes ont été réutilisés en paillage minéral pour les plantations. L'excédent est utilisé par la commune sur les chemins.

L'ensemble des déblais issus des terrassements a été réutilisé sur place.

Création de banquettes en pierre à partir de couvertines en grès de l'ancien mur du cimetière (déposé lors des travaux d'extension).

AMBIANCES ET ESPACE PUBLIC



© Mélanie PENNEL

Le cimetière ainsi végétalisé retrouve une fonction d'espace public, où l'on se promène, on s'assoit, on discute, à travers des espaces de pause. Ceux-ci invitent à l'arrêt et à la contemplation du paysage et de la végétation, favorisée par la création de différentes strates, de massifs fleuris, colorés et parfumés, ainsi que de zones d'ombre et de fraîcheur.

Le cimetière devient également un espace dédié à la promenade, en étant intégré aux circuits piétons du village.

ÉVOLUTION ET SUIVI

Les plantations sont pérennes et privilégient les vivaces couvre-sol afin de limiter l'entretien à moyen et long terme.

La reprise des végétaux est suivie par la maîtrise d'œuvre pendant 2 ans.

La commune prévoit l'installation de plaques botaniques pédagogiques pour valoriser les essences plantées.

Zoom sur : des « carrés pépinières » sur l'espace en attente de concessions



© SENS & PAYSAGE et ABIES PAYSAGE

Une des innovations de ce projet consiste en la création de « carrés pépinières ».

Ceux-ci permettent de donner un usage à l'espace en attente de concessions.

Cet espace libre trouve alors une utilité et participe largement à l'embellissement du lieu et à son verdissement.

Des vivaces couvre-sols pourront être prélevées par l'agent communal pour planter les abords des nouvelles concessions au fur et à mesure, ou combler les vides des massifs du village, limitant ainsi le temps affecté au désherbage manuel.

Crédit photos : Mélanie PENNEL →



Avec le soutien de :



Envirobat Grand Est www.envirobatgrandest.fr

Centre de ressources pour le bâtiment et l'aménagement durables dans le Grand Est

Nancy / Saint-Dizier : arcad-lqe@envirobatgrandest.fr

03 83 31 09 88 / 09 81 98 23 27

Nancy : pqe@envirobatgrandest.fr

03 83 37 99 29

Strasbourg : energivie.pro@envirobatgrandest.fr

03 88 14 49 86

Fiche élaborée par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE en mai 2024